



COMMUNE DE  
SAINT-PAUL DE VENCE  
(06570)  
ALPES MARITIMES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER n°4 (CENTRE-EST)

regroupant :

- >> les chemins du Malvan, de Versailles et de la Pouchounière ;
- >> la route des Blaquières ;
- >> les impasses des Bigaradiers, des Figuiers, du Nougquier, des Oliviers et Saint-Jean

**du samedi 23 janvier 2016, à l'Auditorium**

Etaient présents :

M. Joseph LE CHAPELAIN, *Le Maire* ; Mme Nadine GASTAUD, *Adjointe* ; Mmes Sylvie COLLET, Catherine HOUZE, Laurence HARTMANN, Eliane VINCENT, *Conseillères municipales* ; MM. Jean-Michel DELORD, Alain VADO, Fethi BOUKADIDA *Conseillers municipaux*  
Mme Lydie Bray, *la DGS* ; M. Olivier CAVELLI, *le chef de la Police municipale*,

M. le Maire remercie les riverains de leur présence et ouvre la séance.

La parole est donnée aux riverains :

### 1/ Environnement :

#### Problème de dépôt de déchets :

- Au début du chemin du Malvan subsiste un problème de dépôts sauvages (gravats, électroménager usagé), difficile à gérer étant donné qu'il s'agit de terrains privés. Après constats, la Police municipale a dressé procès-verbal.
- A hauteur du chemin de Versailles, certains propriétaires n'ont quasiment plus accès à leurs boîtes aux lettres. Il est rappelé aux usagers que les containers ne doivent pas empiéter sur le domaine public et qu'ils doivent être rentrés dans les propriétés, une fois collectés.
- De même, le nombre de containers mis à disposition serait insuffisant. En principe, il revient à chaque usager de faire la démarche auprès du service ENVINET de la CASA : 04 92 19 75 00. Cette information sera cependant relayée aux Ambassadeurs du tri de la CASA.
- Certains riverains du quartier brûleraient régulièrement des sacs de ciment ; le Maire répond que dès que de tels agissements sont constatés, la Police municipale dresse procès-verbal.
- M. le Maire informe également les riverains qui rencontrent des difficultés à évacuer leurs déchets verts, du fait d'une collecte maintenant réalisée tous les 15 jours, qu'il leur est possible de commander un composteur à la CASA par le biais du formulaire téléchargeable sur le site de la communauté d'agglomération :

**[http://www.casa-infos.fr/commande\\_composteur](http://www.casa-infos.fr/commande_composteur)**

Il n'est pas envisageable que la commune propose aux citoyens l'usage d'un broyeur collectif comme suggéré par les riverains. En effet, outre le prix de la machine, cela supposerait des frais d'entretien et de réparation ainsi que la mise à disposition de personnel communal.

Cependant, il est rappelé que l'apport volontaire, entre autres de déchets verts, dans une déchetterie de la CASA est gratuit jusqu'à 1,5T. La déchetterie la plus proche est située à la Colle-sur-Loup derrière le gymnase.

- **Odeurs nauséabondes dans le Malvan avec prolifération d'algues noires:**  
M. le Maire explique que ces odeurs sont dues à un dysfonctionnement de la station d'épuration de Vence et ajoute que la nouvelle station devrait être parfaitement opérationnelle fin 2016.
- **Prolifération des moustiques :** les riverains ont constaté une présence accrue de pies qui aurait conduit à une destruction massive des chauves-souris, prédateurs naturels des moustiques.

M. le Maire fait tout d'abord référence aux préconisations du Conseil départemental pour la lutte contre la prolifération des moustiques. Pour de plus amples informations, il conseille de consulter les sites internet dédiés <https://www.departement06.fr/prevention/lutte-contre-le-moustique-aedes-albopictus-2654.html> et <http://www.albopictus.eid-med.org/>

M. le Maire propose également de vérifier si les pies font partie des espèces protégées.

## 2/ Voirie et sécurité

- Les riverains demandent à ce que la signalétique horizontale de la partie sud du Malvan soit renouvelée.
- Route des Blaquières : il est demandé que l'enrobé de la voirie soit renouvelé à hauteur de l'Hôtel *Les Bastides de Saint-Paul*. Cette voie relève du domaine du Conseil départemental des Alpes maritimes. La commune se mettra en relation avec les services compétents.
- Les riverains attirent l'attention de M. le Maire sur les **problèmes de stationnement et de vitesse dans la partie Sud de la commune, limitrophe à Cagnes sur Mer**. Ils pointent le manque de verbalisation par la Police Municipale. M. le Maire de répondre que ses services lui font régulièrement état des procès-verbaux dressés.
- Chemin du Malvan : M. le Maire est interrogé sur les possibilités d'aménagement d'un chemin piétonnier, voire d'une piste cyclable, entre la route et le cours d'eau du Malvan et ce, afin de sécuriser les usagers. M. le Maire y est favorable, cependant il rappelle la complexité d'un tel projet du fait de l'obligation, pour le réaliser, d'acquérir des terrains (parfois bâtis et avec des propriétaires pas toujours désireux de vendre). Il est envisageable d'initier une démarche administrative d'utilité publique.
- Sur le chemin de la Pouchounière, en contre-haut des logements de la gendarmerie, il est demandé que soit prévue une barrière latérale de sécurité pour le confort des usagers de la route.
- Sont également soulevés les risques accrus de ravinement des berges du Malvan, notamment au croisement de la Pouchounière et du Malvan. Dernièrement, ceci a entraîné l'effondrement d'une partie de la route et la commune n'a pas l'autorisation d'intervenir dans l'emprise du cours d'eau. M. le Maire avoue qu'il n'est pas satisfait de la gestion du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur le territoire de Saint-Paul de Vence et que ce programme représente plus un frein, finalement. Un citoyen suggère de saisir la presse afin de faire bouger les choses.

## 3/ Réseaux

- Il semblerait que les bassins privatifs de rétention d'eaux pluviales ne soient pas très efficaces.
- Relevé automatique des compteurs électricité/gaz : les riverains demandent à ce que l'on s'assure que ces nouveaux compteurs ne génèrent pas d'ondes par WIFI et que le cas échéant, le Maire s'oppose à ces installations, s'il en a le pouvoir.
- La couverture et le débit internet sont insuffisants. M. le Maire de répondre que nous nous trouvons effectivement dans une zone dense. Actuellement, l'opérateur référent, l'entreprise SFR, désigné par l'Etat pour notre territoire effectue des études pour le déploiement de la fibre optique.
- M. le Maire informe les riverains du chemin de Versailles qu'il n'est actuellement pas possible d'obtenir d'aides pour le raccordement à l'assainissement collectif intercommunal (la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer étant saturée). La nouvelle station ne sera ouverte qu'en 2020/2021.

## 4/ Logements

Qu'en est-il du projet de logements sociaux dans le Nord du Malvan ? Pour le moment, ce projet est suspendu du fait de recours administratifs. En revanche, un programme de 6 logements sociaux initié par un investisseur privé est en projet, à un autre endroit.

## 5/ Caravanes et hangars

Les riverains s'interrogent sur l'implantation de hangars à l'entrée de la commune. M. le Maire de répondre que le terrain en question est certes limitrophe mais physiquement situé sur la commune de Cagnes-sur-Mer.

Il est demandé pourquoi la commune n'entreprend rien contre l'affichage d'avis d'installation de caravanes sur un terrain dans le Sud du chemin du Malvan. M. le Maire de répondre que cette autorisation entre dans le cadre d'une séparation parcellaire légale (conforme à la loi ALUR) et qu'il ne peut pas s'y opposer.

## 6/ Voisins vigilants

Les riverains souhaiteraient obtenir la liste des référents dans leur quartier. M. le Maire de rappeler que cette initiative dépend des riverains qui peuvent se constituer en groupe de Voisins Vigilants. Pour La partie Nord du Malvan, M. BUSCAGLIA est référent et il est conseillé aux citoyens de se rapprocher de lui.